

5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui
Population active par:
b) Sexe et groupe d'âge: oui
c) Branche d'activité économique (industrie): oui
d) Profession: oui
e) Situation dans la profession: oui
f) Niveau d'instruction: oui
g) Durée du travail: non
h) Autres caractéristiques: oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'année de naissance.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur le lieu de travail (adresse), la fréquence des déplacements entre le domicile et le lieu de travail (quotidiens, autres) et le temps nécessaire à ce trajet aller simple «de porte à porte» (en minutes).

6. Concepts et définitions:

a) Population active: L'activité économique est basée sur le concept de la population active du moment. La population active comprend donc toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, au moment du recensement, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut également les détenus sur la base de l'équivalent civil de leur dernier travail ou de leur travail actuel ainsi que tous les membres des forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pourvues d'un emploi» toutes les personnes ayant déclaré qu'elles étaient pourvues d'un emploi en qualité: d'employeur, de travailleur indépendant, de salarié, de membre d'une coopérative agricole ou d'une coopérative de producteurs (y compris les retraités qui travaillent, les femmes en congé de maternité rémunéré et les travailleurs familiaux non rémunérés). Les étudiants travaillant à temps partiel sont exclus de la définition.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi temporairement absentes de leur travail;
- iv) les membres permanents des forces armées;
- v) les conscrits (service civil ou militaire);
- vi) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Seules les personnes appartenant à la catégorie i) peuvent être identifiées séparément. Les apprentis et les stagiaires, bien que non couverts par la définition de la population active, peuvent eux aussi être identifiés séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes âgées de 15 à 59 ans (pour les hommes) et de 15 à 56 ans (pour les femmes) ayant déclaré être sans emploi et à la recherche d'un travail au moment du recensement. Il est indiqué que les personnes devant démarrer ultérieurement un emploi sont incluses dans la définition. Les étudiants en quête d'un emploi et les personnes temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) sont exclus de la définition.

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs sont classifiés par branche d'activité, par profession, d'après la situation dans la profession et d'après le niveau d'instruction.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur la question: «Indiquez le nom de l'établissement, de la coopérative, de l'administration, de l'organisme ou de l'école». Le codage des branches d'activité économique ou de la fréquentation scolaire a été effectué en fonction de listes spéciales d'organisations comportant des codes de branches basés sur les activités les plus fréquentes. Pour le traitement des résultats du recensement de 1991, on a utilisé une classification nationale comportant 47 groupes (à savoir les branches et les sous-branches de la classification nationale). La classification nationale des branches d'activité économique permet une comparaison complète avec la CITI-rév.3. Un tableau de conversion a été établi entre la classification nationale et la CITI-rév.3 au niveau des divisions (2 chiffres).

b) Profession: On a demandé aux personnes interrogées d'indiquer avec une grande précision la nature de leurs tâches ou de leurs fonctions. Les retraités qui ne travaillaient pas, les femmes en congé de maternité, les conscrits (service militaire), les détenus et les personnes à la recherche d'un emploi devaient spécifier leur dernier emploi. Pour coder la profession, on a utilisé 90 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CIP (CIP-68 et CIP-88) ont été établis au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) Situation dans la profession: On a demandé aux personnes interrogées d'indiquer la catégorie sociale à laquelle elles appartenaient, par ex. travailleur manuel, employé, membre d'une coopérative agricole, membre d'une coopérative de producteurs, employeur (avec un ou plusieurs salariés), exploitant agricole privé, commerçant à son propre compte, travailleur indépendant, travailleur familial non rémunéré, etc. Les travailleurs manuels et les employés devaient préciser le secteur de l'économie nationale (public, privé, coopératif, mixte). Pour coder la situation dans la profession, on a utilisé les 9 groupes suivants: travailleurs manuels et salariés du secteur privé; autres travailleurs manuels et salariés; membres de coopératives agricoles; membres d'autres coopératives; employeurs; exploitants agricoles privés; personnes travaillant pour leur propre compte; travailleurs indépendants; travailleurs familiaux non rémunérés.

d) Niveau d'instruction: Pour coder cette variable, on a utilisé 53 niveaux de la classification nationale. Aucun lien n'a été établi avec la CITE.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

En 1991, la définition de la population active a été élargie par l'inclusion des chômeurs à la recherche d'un emploi, mais aucune distinction n'a été faite en ce qui concerne les personnes à la recherche d'un premier emploi. Les retraités exerçant une activité professionnelle, ainsi que les bénéficiaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité percevant par ailleurs une rémunération, ont également été inclus dans la définition.

Lors des recensements de 1961, 1970 et 1980, les travailleurs familiaux non rémunérés avaient été comptés comme personnes à charge, c'est-à-dire comme inactifs, et les personnes qui s'étaient déclarées elles-mêmes comme chômeurs avaient été considérées comme pourvues d'un emploi sur la base de leur dernier emploi.

Dans le recensement de 1991, la classification d'après la situation dans la profession a été élargie par l'inclusion des employeurs, et les travailleurs familiaux non rémunérés ont été identifiés comme groupe spécial.

Enfin, la question relative au trajet domicile-travail a été élargie en 1991 par l'inclusion d'une question sur le temps nécessaire pour effectuer le trajet aller simple «de porte à porte».

9. Publication des résultats du recensement:

Le titre de la publication contenant les résultats définitifs du recensement est: «1991 Population and Housing Census», 1992.

L'organisme responsable de cette publication est: Czech Statistical Office, Sokolovska 142, 18604 Prague 8 Karlín. L'adresse du site web est: www.czso.cz

Les résultats du recensement de 1991 sont également disponibles sous forme de disquettes et de bandes magnétiques.

TURKMENISTAN

Se reporter à la description méthodologique du recensement de population mené en 1989 par la Fédération de Russie.

UKRAINE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

State Statistics Committee of Ukraine, Shota Rustaveli 3, 252023 Kiev.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1959, 1970, 1979 et 1989. La présente description se réfère au prochain recensement de population prévu pour 2001.

3. Champ du recensement:

- a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.
 b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

4. Période de référence:

Deux semaines.

5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui
 Population active par:
 b) Sexe et groupe d'âge: oui
 c) Branche d'activité économique (industrie): oui
 d) Profession: oui
 e) Situation dans la profession: oui
 f) Niveau d'instruction: oui
 g) Durée du travail: non
 h) Autres caractéristiques: oui

Réf. a): L'âge sera défini en termes d'année de naissance.

Réf. h): Le recensement rassemblera également des informations sur le lieu de travail.

6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprendra toutes les personnes âgées de 15 à 70 ans qui, pendant la période de référence, seront soit pourvues d'un emploi, soit au chômage. Les questions sur l'activité économique seront posées à un échantillon de 25 pour cent au niveau national. Tous les membres des forces armées seront exclus de la définition.

b) **Emploi:** Basé sur les questions: «Quels sont vos moyens d'existence?. Votre profession principale? Votre lieu de travail principal? Votre situation dans la profession?».

Il est indiqué que seront inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les apprentis et les stagiaires, partiellement inclus;
- vi) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi), partiellement incluses.

Seules les catégories i), ii), iii) et vi) seront identifiées séparément.

c) **Chômage:** Seront considérées comme «chômeurs» toutes les personnes sans emploi, à la recherche d'un travail et disponibles pour démarrer un nouvel emploi dans un délai de 2 semaines. Les étudiants en quête d'un emploi, les personnes devant ultérieurement démarrer un emploi et celles temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) seront incluses dans les chômeurs tandis que les travailleurs découragés en seront exclus.

7. Classifications utilisées:

Toutes les personnes seront classifiées d'après le niveau d'instruction. Relativement à l'échantillon de 25 pour cent des ménages interrogés sur l'activité économique, les personnes pourvues d'un emploi et les chômeurs seront classifiées d'après la profession et la situation dans la profession; seules les personnes pourvues d'un emploi seront classifiées par profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Quel est votre principal lieu de travail?». Pour coder l'industrie, on utilisera 95 groupes de la classification nationale. Des liens seront établis avec la NACE.

b) **Profession:** Basée sur la question: «Veuillez indiquer l'intitulé exact de votre poste, profession ou du travail effectué». Pour coder la profession, on utilisera 9 groupes principaux de la classification nationale. Des liens seront établis avec la CITP-88 au niveau des groupes de base (4 chiffres).

c) **Situation dans la profession:** Pour coder cette variable, on utilisera les 6 groupes suivants: employeur; salarié; membre d'une coopérative de producteurs, travailleur indépendant; travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale; autre.

d) **Niveau d'instruction:** Pour coder cette variable, on prévoit d'utiliser 10 groupes. Les questions posées seront les suivantes: «Quel type d'enseignement avez-vous achevé? Quelle année? Si vous fréquentez toujours l'école: combien de classes avez-vous terminées?» La loi sur l'éducation adoptée en

1996 incluait les catégories suivantes: enseignement supérieur achevé (université, diplôme universitaire supérieur); diplôme universitaire non achevé; enseignement secondaire spécial; enseignement professionnel et technique; enseignement secondaire achevé; enseignement primaire; aucun enseignement primaire; et illettré.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Les principales différences concerneront:

- la définition de la population active;
- l'établissement de liens avec la NACE;
- la nouvelle classification nationale basée sur la CITP-88;
- l'utilisation de la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats préliminaires seront publiés 10 mois plus tard et les résultats définitifs seront disponibles 2 ans après la date du recensement.

L'organisme responsable de cette publication est: State Statistics Committee of Ukraine, Shota Rustaveli 3, 252023 Kiev.

Les résultats seront également disponibles sous la forme de tableaux non publiés, de CD-ROM et de bandes magnétiques ainsi que sur Internet.